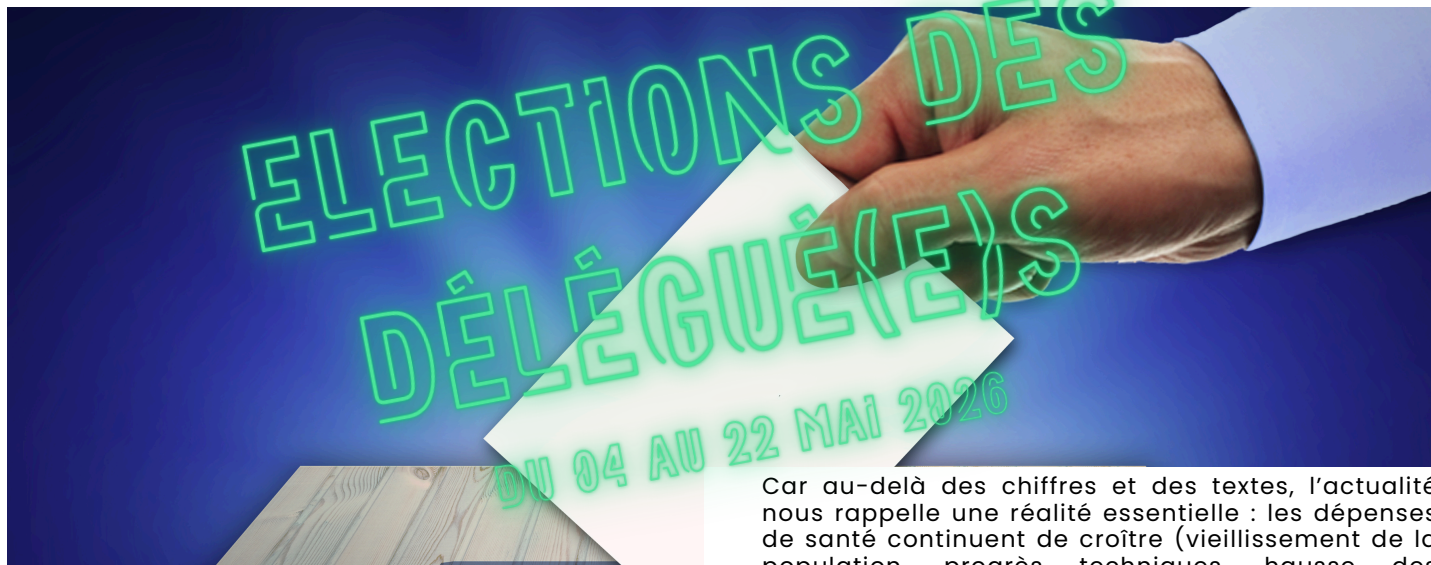


# VOTRE SANTÉ, NOTRE ENGAGEMENT QUOTIDIEN

Nos partenaires :



## ÉDITO

En ce début de printemps 2026, le paysage de notre système de santé complémentaire traverse une période intense, marquée à la fois par des contraintes fortes et par des opportunités de réaffirmer notre raison d'être : protéger efficacement chacun, sans laisser personne au bord du chemin.

Depuis le 1er mars, les forfaits hospitaliers et les frais d'urgences ont augmenté : le forfait journalier hospitalier passe de 20 € à 23 € par jour, et le forfait patient urgences suit la même tendance. Ces évolutions, décidées dans le cadre des économies budgétaires de l'Assurance Maladie, alourdissent mécaniquement le reste à charge des patients... sauf lorsque leur complémentaire santé joue pleinement son rôle. Chez nous, comme toujours, ces hausses sont très majoritairement prises en charge grâce à nos garanties. C'est concret, c'est immédiat : votre mutuelle transforme une mesure d'économie publique en une protection préservée pour vous et vos proches.

Sur le front des cotisations, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a inscrit un principe clair : gel des tarifs par rapport à 2025 pour toute l'année (article 13 de la LFSS). Cette mesure, destinée à protéger le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte inflationniste persistant, suscite évidemment des débats vifs entre les pouvoirs publics, les fédérations professionnelles et les organismes complémentaires. Nous suivons ces discussions de très près, notamment la négociation prévue d'ici fin mars entre le gouvernement, l'Assurance Maladie et les représentants du secteur. Notre priorité reste simple et inchangée : appliquer la réglementation avec transparence, tout en préservant la solidité financière qui garantit demain vos remboursements.

Car au-delà des chiffres et des textes, l'actualité nous rappelle une réalité essentielle : les dépenses de santé continuent de croître (vieillesse de la population, progrès techniques, hausse des pathologies chroniques). Le 100 % Santé, dont les paniers se sont encore enrichis en 2026 (notamment sur les prothèses capillaires), a permis de réduire très fortement les restes à charge sur l'optique, le dentaire et l'audiologie. C'est une avancée sociale majeure... mais elle repose aussi sur l'engagement financier des complémentaires santé. Nous en assumons pleinement la part qui nous incombe, car l'accès aux soins de qualité sans barrière financière est au cœur de notre projet mutualiste.

Face à ces tensions, une conviction s'impose plus que jamais : le prix ne doit plus être le seul critère de choix d'une mutuelle. Choisir une complémentaire, c'est aussi choisir un acteur qui investit dans la prévention : bilans de santé, programmes d'accompagnement des maladies chroniques, dépistages facilités, outils numériques personnalisés... Autant d'initiatives qui, en évitant ou en retardant des soins lourds, protègent à la fois votre santé et l'équilibre collectif de nos cotisations.

Merci de votre confiance. Elle nous oblige, elle nous motive.

**Bonne lecture et prenez soin de vous.**

## SOMMAIRE :

- Edito
- Mot du Président
- Actualité réglementaire 2026
- Vie de la mutuelle, Nos talents...
- Focus sur le 100 % Santé
- Infos pratiques

# MOT DU PRÉSIDENT



**Chères Adhérentes, Chers Adhérents,**

78 ans de solidarité... et demain, c'est avec vous que nous continuons !

**Depuis 1948**, notre Mutuelle Keolis Rennes Métropole n'est pas seulement une structure qui rembourse des soins : elle est une partie vivante de notre histoire commune. Elle est née dans les couloirs de l'entreprise, à une époque où les conducteurs/receveurs, les mécaniciens, les contrôleurs et toutes les équipes se serraient les coudes pour faire face aux aléas de la vie. **Petit à petit, elle est devenue une vraie mutuelle solidaire, 100 % mutualiste**, encadrée par le Code de la Mutualité, et toujours 100 % dédiée à nous, les salariés de Keolis Rennes Métropole et leurs familles.

**78 ans plus tard**, nous pouvons le dire avec le cœur : **cette mutuelle, c'est nous**. Elle nous ressemble. Elle connaît nos horaires décalés, nos levers aux aurores pour assurer le premier service, nos nuits sur les lignes de nuit, nos contraintes physiques après des années au volant ou sur les quais, nos enfants qui grandissent, nos parents qui vieillissent. Elle n'est pas une mutuelle anonyme venue d'ailleurs : elle est faite par et pour les gens d'ici, pour les agents Keolis Rennes Métropole, pour les équipes techniques, administratives, d'exploitation, pour les nouveaux arrivants, les retraités, comme pour ceux qui ont vu naître le premier métro.

Et **cette force unique**, nous la devons à une chose essentielle : **notre démocratie mutualiste**. Elle vit grâce à vous, grâce à votre voix, grâce à votre engagement. C'est pourquoi **2026 est une année si particulière** et si belle pour nous tous : **du 4 au 22 mai, vous allez élire vos délégués de la Mutuelle**.

**Ces délégués** ne sont pas de lointains représentants. Ce sont vos collègues, vos camarades de dépôt, de bureau, de pause-café. **Ce sont des femmes et des hommes** qui, comme vous, prennent le bus ou le métro tous les jours, qui connaissent les réalités du terrain. **Ils siègent à l'Assemblée Générale**, ils participent aux grandes orientations, ils défendent bec et ongles nos intérêts face aux évolutions réglementaires, aux hausses de coûts, aux changements de garanties. Ils veillent à ce que nos cotisations restent au service de la solidarité, à ce que personne ne soit laissé de côté, à ce que nos garanties restent adaptées à nos vies. En un mot : ils portent votre voix, ils protègent notre avenir commun.

**Être délégué à la Mutuelle Keolis Rennes Métropole**, c'est une aventure humaine extraordinaire. C'est l'occasion de donner du sens à son engagement quotidien, de transformer son expérience professionnelle en force collective. Que vous soyez une jeune recrue pleine d'idées neuves, un agent expérimenté qui a vu évoluer le réseau depuis des décennies, une collègue impliquée dans la vie sociale de l'entreprise, un retraité ou simplement quelqu'un qui a envie de faire bouger les choses pour le bien de tous : votre place est là. Vous n'avez pas besoin d'être expert en droit ou en assurances. Vous avez juste besoin d'avoir à cœur la solidarité, l'écoute et le respect des autres. Et nous vous accompagnons à chaque étape : formations, échanges, soutien de l'équipe... Tout est mis en place pour que cette mission soit enrichissante, valorisante et compatible avec votre vie professionnelle.

**Imaginez : dans quelques mois**, ce sera peut-être vous qui, au nom de vos collègues, direz « attention, sur ce point-là, il faut qu'on protège mieux les familles », ou « proposons un nouveau programme de prévention pour les troubles musculo-squelettiques », ou encore « gardons cette garantie qui fait vraiment la différence pour nos retraités ». Votre parole compte. Votre regard compte. Votre cœur compte.

**Alors je vous lance, du fond du cœur : rejoignez-nous !** Portez-vous candidat. Parlez-en autour de vous. Mobilisez-vous pour **voter massivement entre le 4 et le 22 mai**. Plus nous serons nombreux à participer, plus notre mutuelle restera forte, proche, humaine. **Parce que depuis 1948, c'est ensemble que nous avons construit cette belle maison solidaire**. Et c'est ensemble que nous la ferons grandir encore demain.

**Merci infiniment pour votre confiance de tous les jours**. Merci pour votre engagement, discret ou visible, qui fait la richesse de notre entreprise et de notre mutuelle. Prenez soin de vous, de vos proches, et n'hésitez pas à venir me serrer la main ou m'envoyer un petit mot si l'envie vous prend de sauter le pas.

Avec toute mon affection et ma reconnaissance,

**Christophe LEMOINE**

**Président de la Mutuelle Keolis Rennes Métropole**

# ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE 2026 : UN TRANSFERT DE CHARGES DE PLUS EN PLUS LOURD VERS LES MUTUELLES

Cette année 2026, le cadre réglementaire des complémentaires santé (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs) est marqué par des mesures issues de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (LFSS 2026, promulguée fin décembre 2025). Ces évolutions visent à maîtriser les dépenses publiques tout en protégeant le pouvoir d'achat des ménages.

**Depuis le 1er mars 2026, les forfaits hospitaliers et le forfait patient urgences ont augmenté :**

- **Forfait journalier hospitalier : 23 € par jour (+3 €, soit +15 %) en médecine, chirurgie et obstétrique**
- **En psychiatrie : 17 € (+2 €)**
- **Forfait patient urgences (sans hospitalisation) : 23 € (+17 % environ)**



Ces hausses, décidées dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, doivent permettre à l'Assurance Maladie d'économiser environ 400 millions d'euros cette année. Mais l'économie pour l'État se traduit par une charge supplémentaire pour les complémentaires santé : ce sont elles qui absorbent quasi intégralement ces majorations grâce à leurs garanties.

Ce n'est pas un cas isolé. Depuis plusieurs années, on observe un transfert progressif et accéléré des dépenses de l'Assurance Maladie vers les mutuelles : extensions du 100 % Santé, contributions exceptionnelles, hausses forfaitaires récurrentes... Les complémentaires santé se substituent de plus en plus à la Sécurité sociale pour couvrir des frais de base du quotidien.

Pour une petite mutuelle d'entreprise comme la nôtre, locale, solidaire, cette mécanique devient franchement préoccupante. Nous n'avons ni les volumes ni les réserves des grands acteurs nationaux pour encaisser indéfiniment ces transferts sans mettre en danger notre équilibre financier. À terme, cela risque de peser sur la qualité et la soutenabilité de vos garanties, alors même que nous faisons tout pour vous protéger au maximum.

Rassurez-vous : nous continuons d'absorber ces hausses pour limiter au strict minimum l'impact sur vos restes à charge. Mais cette tendance lourde nous invite tous à une vigilance accrue face à l'avenir du système de santé complémentaire. Votre mutuelle reste pleinement mobilisée pour défendre une protection solidaire et adaptée à nos réalités.

## VIE DE LA MUTUELLE, NOS TALENTS...

**Un grand bravo à Erwan Renard !**

Nous sommes particulièrement fiers d'annoncer une belle réussite au sein de notre mutuelle : Erwan Renard, administrateur et délégué de la Mutuelle Keolis Rennes vient d'obtenir avec brio la certification « **Gouvernance des mutuelles** » délivrée par **Sciences Po et la Mutualité Française** !

Après **Thierry Denieul** (promotion 2021) **Catherine BERTOT** et **Christophe Lemoine** (promotion 2023), Erwan est le quatrième membre de notre conseil d'administration à décrocher cette formation certifiante reconnue par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

**Au terme de plusieurs mois d'un parcours exigeant, alliant théorie et échanges entre pairs**, il renforce ainsi ses compétences en gouvernance, stratégie mutualiste et pilotage responsable.

**Cette certification n'est pas un simple diplôme** : elle témoigne d'un engagement fort pour faire vivre nos valeurs mutualistes au quotidien, avec rigueur et professionnalisme. Elle apporte une légitimité supplémentaire à notre conseil d'administration\*, garantissant que les décisions prises en votre nom reposent sur des bases solides et reconnues par les autorités de tutelle.

Un immense bravo et merci à Erwan pour cet investissement personnel au service de tous les adhérents ! Et un clin d'œil complice à Thierry, Catherine et Christophe : la relève est assurée, et la chaîne des compétences continue de s'enrichir.

**Félicitations à tous les quatre, vous faites honneur à notre mutuelle !**

**\*Composition du Conseil d'administration au 01/01/2026** : Christophe **LEMOINE** Président, Thierry **DENIEUL** 1er Vice-président, Arnaud **CLOPIN** Secrétaire, Eric **DARROUZET** Secrétaire adjoint, Erwan **RENARD** Trésorier, Philippe **TIERCE** Trésorier adjoint, Serge **BOSCHEREL**, Jean-Yves **MOISAN**, Patricia **MENOUX** Gestionnaire, Isabelle **PECCOT**, Catherine **BERTOT**, Bruno **GILLES**, Chantal **LE CLEACH**, Nolwenn **GUILLOU**, Olivanne **JAN**.



# FOCUS SUR LE 100 % SANTÉ : UN DISPOSITIF FINANÇÉ MAJORITAIREMENT PAR LES MUTUELLES,

## contrairement aux communications officielles...

**Le 100 % Santé (ou reste à charge zéro) est présenté par l'État comme une grande avancée solidaire :** un accès intégral et gratuit à des équipements de qualité en optique (lunettes), dentaire (prothèses, couronnes, bridges) et audiology (appareils auditifs), sans aucun débours pour l'assuré qui choisit un produit du panier réglementé. En 2026, le dispositif s'est encore étendu avec l'intégration des prothèses capillaires de classe II (perruques médicales) et une meilleure prise en charge des locations de fauteuils roulants de courte durée.



### Le mécanisme est simple sur le papier :

- Les prix sont plafonnés par la réglementation.
- L'Assurance Maladie rembourse sa part (base de remboursement ou forfait fixe).
- Les complémentaires santé (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs) sont obligées, via les contrats responsables (qui couvrent 95 % du marché), de prendre en charge le reste à 100 % pour atteindre le zéro reste à charge.

C'est là que réside le décalage avec la communication publique. L'État met en avant un progrès financé « par le système de santé », mais en réalité, la plus grande partie du coût supplémentaire est absorbée par les organismes complémentaires, et non par le régime obligatoire (Sécurité sociale).

### Pourquoi ?

- La Sécurité Maladie ne couvre souvent qu'une fraction modeste des prix réels (bases anciennes ou forfaits limités).
- Ce sont les mutuelles qui comblent l'écart important pour garantir le 100 % remboursé, y compris sur des équipements plus qualitatifs et plus chers que prévu initialement.
- Chaque extension (comme les prothèses capillaires ou les évolutions dentaires en zircone en 2026) génère de nouveaux volumes et de nouvelles dépenses obligatoires, sans compensation proportionnelle du côté de l'Assurance Maladie.

**Résultat concret :** depuis le lancement progressif (2019-2021) et ses renforcements annuels, le 100 % Santé est l'un des principaux moteurs de la hausse des prestations des complémentaires santé. Les acteurs du secteur (Mutualité française, France Assureurs, etc.) soulignent régulièrement que ce transfert de charges contribue fortement aux augmentations de cotisations observées ces dernières années.

## INFOS PRATIQUES

Accueil et contacts de votre mutuelle :

Pour toutes vos questions, démarches ou conseils personnalisés :

- Accueil physique Plaine de Baud : ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.
- Accueil téléphonique au **02 99 36 09 03** : mêmes horaires (lundi au jeudi, 9h-12h / 13h-15h30).
- Par mail : **mutuelle.keolisrennes@orange.fr**

Espace adhérent : **<https://mkr.synergie-mutuelles.fr>** (ou via l'application mobile « Synergie Mutuelles » disponible sur Google Play et App Store)

Une permanence mensuelle est également assurée sur les sites de l'entreprise : Chantepie, Maltière, Mivoie et Sainte-Anne (dates et lieux précis communiqués chaque mois via les affichages et Keofil).

Retrouvez toutes les informations actualisées, vos garanties, les formulaires et bien plus encore sur :

- **Keofil** (intranet Keolis Rennes)
- Le site internet de la mutuelle : **<https://www.mutuellekeolisrennes.fr/>**

**Nous sommes là pour vous accompagner au quotidien. N'hésitez pas !**

 02 99 36 09 03  [mutuelle.keolisrennes@orange.fr](mailto:mutuelle.keolisrennes@orange.fr)  Rue Jean-Marie HUCHET 35000 Rennes

